



L'Entrepreneante !

Bourse Municipale d'Enseignement Supérieur

DOSSIER D'INSCRIPTION

**Dossier à déposer ou à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :
Centre Roland Outtier - Service scolaire – 309 rue Clovis – 62800 LIEVIN
Au plus tard le 31/12 de l'année en cours**

MODALITES

- Vise à apporter une aide financière aux étudiants afin de leur permettre de poursuivre leurs études.
- Attribution sans plafond de ressources d'une aide de 150€ à 500€ maximum versée annuellement sur demande.

CONDITIONS

- **Être déclaré fiscalement à LIEVIN ou être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes sur la commune de Liévin (foyer fiscal).**
- Être âgé(e) de moins de 25 ans.
- Être inscrit(e) et suivre régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (universités, école de commerce, écoles d'ingénieurs, etc...) situé en France ou à l'étranger.
- Bourse versée dès réception du certificat de scolarité.
- Ne pas être redoublant ou ne pas préparer une seconde fois une première année.
- Ne pas être en apprentissage ou en alternance.
- Adresser la demande **avant le 31/12 de l'année d'inscription.**

JUSTIFICATIFS (obligatoires)

- Copie d'une pièce d'identité.
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur la commune de LIEVIN du demandeur ou celui des parents en cas de rattachement de l'étudiant.
- Justificatif de domicile liévinois datant de moins de 2 mois.
- Copie du livret de famille permettant de vérifier la filiation.
- Dossier d'inscription avant le 31 décembre de l'année d'inscription dûment complété.
- Certificat de scolarité.
- RIB / IBAN de l'étudiant.

**Le dossier est à retirer au Service Scolaire –
Centre Roland Outtier – 309 rue Clovis – 62800 LIEVIN
ou à l'adresse email scolaire@lievin.fr.**

[Renseignements/Contacts](#)

Ville de Liévin

Direction du Pôle « Services à la population »

Service SCOLAIRE

309 rue Clovis – 62800 LIEVIN

Tél. : 03 91 84 71 60 - Email : scolaire@lievin.fr



CRITERES D'ATTRIBUTION

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse municipale d'enseignement supérieur, l'ensemble des critères suivants doit être réuni (délibération du Conseil Municipal du 13/04/2021).

CRITÈRE N°1 : L'étudiant ou ses parents justifient d'une domiciliation fiscale à Liévin.

CRITÈRE N°2 : L'étudiant demandeur est inscrit dans un établissement d'enseignement post-baccalauréat en France et/ou à l'étranger.

CRITÈRE N°3 : L'étudiant ne suit pas d'études en alternance ou en apprentissage.

CRITÈRE N°4 : L'étudiant n'est pas redoublant et ne change pas d'orientation après la première demande, sauf en cas de force majeure (maladie grave, accident, ...).

Mentions d'information RGPD

La Ville de Liévin s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire, sur la base légale de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement qui est destiné à attribuer une bourse pour les étudiants suivant des conditions d'admissibilité conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les destinataires des données sont les services des affaires scolaires et financiers de la Ville de Liévin ainsi que la Trésorerie de Lens.

Les informations collectées sont conservées pendant 5 ans. Au-delà, ces données peuvent être archivées sur un support informatique distinct et à accès très limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques.

Conformément aux articles 15, 16, 17, 18 et 21 du RGPD, vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous bénéficiez également de la possibilité de donner des directives concernant vos données, en cas de décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Liévin, Direction des Ressources Humaines & Administration Générale, Centre Administratif « Les Grands Bureaux », 45 rue Edouard Vaillant 62800 LIEVIN.

☎ : 03 21 44 89 89 - ✉ : donneespersonnelles@lievin.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à l'adresse suivante: 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – ou sur le site : www.cnil.fr.